

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 03 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers votants :	15
Nombre de pouvoirs :	01

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Natacha BLANCHARD, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Christophe TRESOR, Jean-François TAUPENOT, Maryline CHAUDEY, Christophe DAMPENON, Laurence CURIE, Aymeric MAIRE, Evelyne DE JESUS, Valérie EKOUME, Gaëlle DE JESUS, Loïc RACLOT.

Conseillers absents excusés :

Rémy DUBOIS

Conseillers représentés :

M. Rémy DUBOIS a donné procuration à M. Loïc RACLOT.

Mme CURIE Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Secrétaire : Mme Laurence CURIE

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2- Approbation du compte de Gestion 2025
- 3- Vote du Compte Administratif 2025
- 4- Affectation de résultat 2025
- 5- Travaux d'investissement 2026
- 6- Vote du budget primitif 2026
- 7- Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 8- Conventions R.P.I. : Mise à jour.
- 9- Cimetière communal : Convention financière avec la Commune de Charmoille.
- 10-E-carte avantages jeunes 2026-2027
- 11-Embellissement : Concours communal de maisons fleuries 2026
- 12-Gratuité scolaire 2026-2027
- 13-École de Musique : Bail de location 2026-2027
- 14-Foncier du nouvel aménagement forestier
- 15-Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 16-Attributions de Subventions 2026
- 17-Questions diverses

01 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 01 avril 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 01 avril 2026.

02. Approbation du compte de Gestion 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire rappelle que le vote du Compte de Gestion 2025 établi par Monsieur le Trésorier de Vesoul doit être approuvé avant le vote du Compte Administratif 2025 de la Commune de Pusey.

Le Compte de Gestion proposé ce soir par Monsieur le Trésorier du S.G.C. de Vesoul, constitue la restitution des comptes du Comptable Publique à l'Ordonnateur et ce, pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

approuve le compte de gestion 2025 tel que présenté ci-après :

	Résultat de clôture exercice 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture exercice 2025
Investissement	-59 936.28 €		-27 956.80 €	-87 893.08 €
Fonctionnement	607 691.31 €	-189 593.28 €	389 716.11 €	807 814.14 €
TOTAL	547 755.03 €	-189 593.28 €	361 759.31 €	719 921.06 €

03. Vote du Compte Administratif 2025

Rapporteur : Monsieur Patrice MANTION

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Monsieur Patrice MANTION, 2^{ème} Adjoint assure la présidence de la séance et présente le compte administratif 2025.

Le Compte Administratifs 2025, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace l'exécution des consommations de crédits au 31 décembre 2025 de l'ensemble des délibérations précédemment prises lors de nos Conseils Municipaux.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2025 s'élevaient à 551 641.28 € et retraçaient les programmations de travaux tels que :

- les acquisitions de biens techniques ;
- les travaux concernant les bâtiments communaux ;
- les travaux de voirie ;
- les travaux forestiers ;

- les actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture.

En marge des crédits travaux ouverts, la reprise des déficits antérieurs reportés était prévue, le remboursement de la dette en capital était inscrit tout comme l'apurement de subventions d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le FCTVA ;
- les subventions liées aux opérations prévues ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- l'apurement des subventions d'investissement.

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

En dépenses : 275 676.86 €

- 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT et DEPOT ET CAUTION RECUS : 123 237.37 €
- 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 434.90 €
- 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 152 004.59 €

Les programmes d'investissement sont votés au niveau de Chapitres retracés comme suit :

- Opération « 1001 – ACQUISITIONS » : 43 498.86 € ont été consommés.
Il s'agit de l'acquisition de matériels informatiques et de matériels techniques.
- Opération « 1002 – BATIMENTS » : 26 919.41 € ont été consommés.
- Opération « 1004 – VOIRIE » : 72 843.59 € ont été consommés.
- Opération « 1006 – FORET & PLANTATIONS » : 9 177.63 € ont été consommés.
- Opération « 1011 – SPORT, JEUNESSE & CULTURE » : 0 € ont été consommés.
- Sans code opération : 123 237.37 € ont été consommés (123 196.73 € remboursement d'emprunt et 40.64 € remboursement caution garage).

En recettes : 247 720.06 €

- 10 - DOTATIONS-FONDS DIVERS RESERVES 231 296.85 €
affectation des résultats 2024 : 189 593.28 €
FCTVA : 28 289.74 €
taxe d'aménagement : 13 413.83 €
- 040 - ECRITURES D'ORDRES ENTRE SECTIONS : 4 740.50 € (1 083.00 € ont été consommés au titre de l'amortissement et de la neutralisation des subventions d'équipement versées et 3 657.50 € pour la vente de terrains) ;
- 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 11 315.00 € (subvention voirie pour 6465.00€, subvention amendes de police pour 4 850.00 €) ;
- 16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES 367.71 € dépôt et cautionnement reçu.

En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2025 s'élevaient à 1 619 112.80 € et retraçaient les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts était inscrit tout comme le virement à la section d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

En dépenses : 1 061 993.52 €

Les postes de dépenses sont les suivants :

- 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 308 710.62 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 593 260.33 €
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 123 147.51 €
- 66 - CHARGES FINANCIERES : 17 447.56 € (remboursement de la dette)
- 014 - ATTENUATION DE PRODUITS : 14 687,00 € (FPIC : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)
- 042 – ECRITURES D'ORDRES ENTRE SECTIONS : 4 740.50 € (1 083.00 € ont été consommés au titre de la dotation aux amortissements de l'exercice concernant les achats de logiciels et 3 657.50 € pour les immobilisations cédées) ;

En recettes : 1 451 709.63 €

Les produits issus de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 représentent 49.68 % du produit total des recettes encaissées pour un montant de 721 245,00 €, les postes de recettes sont les suivants :

- 013 - ATTENUATION DES CHARGES : 96 251.01 € (remboursement CIGAC par l'assurance statutaire et compensation supplément familial de traitement)
- 70 - PRODUITS DES SERVICES : 40 218.70 € (bois, TVA, concessions cimetièrre, redevance réseaux, charges locatives) ;
- 73 - IMPOTS ET TAXES : 197 557.60 €
- 731 – FISCALITE LOCALE : 844 755.31 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 186 168.65 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C. : 77 532.78 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS : 9.59 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS : 9 215.99 €

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- État de la dette au 31/12/2025 :

Année	Dette en capital au 1 ^{er} Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2025	591 560.86	140 644.29	17 447.56	123 196.73	
2026	468 364.13	138 574.36	14 977.01	123 597.35	-2 069.93
2027	344 766.78	73 341.05	12 799.84	60 541.21	-65 233.31
2028	284 225.57	50 865.34	11 114.08	39 751.26	-22 475.71
2029	244 474.31	50 865.34	9 550.41	41 314.93	0.00
2030	203 159.38	50 865.34	7924.88	42940.46	0.00

- État du personnel pourvu par service au 31/12/2025 * :

GRADE	CATEGORIE	ETP Equivalent Temps Plein	EFFECTIF	TEMPS
Service ADMINISTRATIF				
Attaché Territorial	A	1	1	35 H 00
Adjoint Administratif Principal 1° Classe	C	1	1	35 H 00
TOTAL :		2	2	
Service MEDIATHEQUE				
Adjoint du patrimoine Principal 2° Classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.33	0.33	11 H 40
TOTAL :		1.33	1.33	
Service TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	2	2	35 H 00
TOTAL :		3	3	
Service ECOLE				
ATSEM Principal 1° Classe	C	0.94	1	33 H 00
ATSEM Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
TOTAL :		1.88	2	
Service PERISCOLAIRE				
Animateur	B	1	1	35 H 00
Adjoint Technique Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.67	0.67	23 H 20
TOTAL :		2.61	2.67	
TOTAL GENERAL :		10.82	11	

* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

- État des produits fiscaux 2025 :

PREVISIONNEL			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
F.B.	3 294 000.00 €	1 290 589.00 €	39.18 %
F.N.B.	39 600.00 €	14 692.00 €	37.10 %
T.H.		3 827.00 €	
Coefficient Correcteur		- 459 959.00 €	
		849 149.00 €	
DEFINITIF			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
F.B.	3 293 508.00 €	1 291 139.00 €	39.18 %
F.N.B.	35 210.00 €	13 063.00 €	37.10 %
T.H.		3 395.00 €	
Coefficient Correcteur		- 586 352.00 €	
TOTAL :		721 245.00 €	

M. Loïc RACLOT a remarqué sur les recettes que la commune ne réclamait pas sa redevance d'occupation du domaine public, auprès de la SICAE notamment (241 euros/an) et demande à ce que cela soit inscrit pour l'année prochaine, tout comme l'absence de location des lignes de génie civil sur une partie du territoire de la commune (lotissements) (0.64 euros du mètre linéaire). Il suggère de louer au moins aux opérateurs de télécommunication.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
À 14 voix pour (M le Maire sorti)
approuve le compte administratif 2025 retracé ci-après.**

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur le 2^{ème} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte administratif,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0.00	418 098.03	59 936.28	0.00	59 936.28	418 098.03
Opérations de l'exercice	1 061 993.52	1 451 709.63	275 676.86	247 720.06	1 337 670.38	1 699 429.69
TOTAUX	1 061 993.52	1 869 807.66	335 613.14	247 720.06	1 397 606.66	2 117 527.72
Résultats de clôture	0.00	807 814.14	87 893.08	0.00	87 893.08	807 814.14
Restes à réaliser	0.00	0.00	164 320.20	0.00	164 320.20	0.00
TOTAUX CUMULES	1 061 993.52	1 869 807.66	499 933.34	247 720.06	1 561 926.86	2 117 527.72
RÉSULTATS DEFINITIFS	0.00	807 814.14	252 213.28	0.00	0.00	555 600.86

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

04. Affectation de résultat 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 389 716.11 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 418 098.03 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 807 814.14 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -87 893.08 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -164 320.20 €

Besoin de financement F =D+E -252 213.28 €

AFFECTATION = C	=G+H	807 814.14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		252 213.28 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		555 600.86 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Explications :

Résultat de fonctionnement 2025 :

Recettes – dépenses + report du résultat 2024 soit
1 451 709.63 – 1 061 993.52 + 418 098.03
= 807 814.14 résultat à affecter

Résultat d'investissement 2025 :

Recettes – dépenses + report du résultat 2024 soit
247 720.06 – 275 676.86 + (-)59 936.28
= - 87 893.08

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement 2025 de – 87 893.08 euros et les restes à réaliser 2025 de -164 320.20 euros sur le budget primitif 2026 soit un total de 252 213.28 euros à l'article 1068 (affectation en réserve d'investissement)

Soit article 1068 : + 252 213.28 à déduire du résultat de fonctionnement à affecter au budget primitif 2026 article 002.

L'article 002 (report en fonctionnement) sera donc de 555 600.86 (=807 814.14-252 213.28).

05. Travaux d'investissement 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux engagés en 2025 n'ont pas encore été réalisés. Ils sont inscrits au budget 2026 en tant que Crédits Reportés au Budget Primitif 2026 (CRBP).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale sera inscrite au Budget Primitif 2026. Il convient de sélectionner les opérations à réaliser pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Retient les projets d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Tableau des projets retenus pour l'exercice 2026
525 621.06 € (bois + rar + 345900.86 €) euros disponibles à répartir en dépenses
d'investissement

code opération compta	article	OBJET	CREDITS REPORTES AU BP 2026	PROJETS RETENUS 2026
1002 bâtiments	2131	Extension cimetièrè	50 786.00	
	2132	Porte école de musique	2 545.20	
	2135	Aménagement intérieur médiathèque	97 000.00	
		Cloisons mobiles Maison Municipale et des	3 870.00	774.00 (tva)

		Associations		sur les 3 870 € ci- contre)
	21538	Branchement d'eau pour l'épicerie	2 370.00	
	2183	Relais WIFI Maison Municipale et des Associations	1 000.00	
1004 voirie	2151	Liaison Mont Chanois - Peupliers	5 000.00	
		main courante escalier église	792.00	
1006 Forêt et plantations	2117	Report 2024 dégagement parcelle 19ar	957.00	
	2117	Programme sylvicole 2026		15 400.00
		TOTAL	164 320.20	361 300.86

INVESTISSEMENT TOTAL 525 621.06 €

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

06. Vote du budget primitif 2026 et note de synthèse

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°44 du 29/09/2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;
Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur le maire s'exprime ainsi : Le Budget Primitif 2026, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2026 conformément aux engagements pris par délibérations lors des Conseils Municipaux précédents.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris, des sollicitations des différents responsables de Commissions Communales.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

En section d'investissement

001 solde d'exécution reporté 87 893.08

Les dépenses totales sur l'exercice 2026 s'élèvent à 650 521.06 €

Réparties comme suit :

Article	montant	objet
1641	emprunts	123 600.00
165	cautionnements	1 300.00

2117	bois et forêts	16 357.00
2131	constructions bâtiments publics	50 786.00
2132	constructions bâtiments privés	2 545.20
2135	installations générales	100 870.00
2138	autres constructions	345 900.86
2151	réseaux de voirie	5 792.00
21538	autres réseaux	2 370.00
2183	matériel informatique	1 000.00

En dépenses, l'enveloppe globale de 525 621.06 € est répartie selon le tableau suivant:

Tableau des projets retenus pour l'exercice 2026
525 621.06 euros disponibles à répartir en dépenses d'investissement

code opération compta	article	OBJET	CREDITS REPORTES AU BP 2026	PROJETS RETENUS 2026
1002	2131	Extension cimetière	50 786.00	
	2132	Porte école de musique	2 545.20	
	2135	Aménagement intérieur médiathèque	97 000.00	
		Cloisons mobiles Maison Municipale et des Associations	3 870.00	+774.00
	21538	Branchement d'eau pour l'épicerie	2 370.00	
	2183	Relais WIFI Maison Municipale et des Associations	1 000.00	
1004	2151	Liaison Mont Chanois - Peupliers	5 000.00	
		main courante escalier église	792.00	
1006	2117	Report 2024 dégagement parcelle 19ar	957.00	
	2117	Programme sylvicole 2026		15 400.00
		TOTAL	164 320.20	361 300.86

INVESTISSEMENT TOTAL 525 621.06 €

Le financement de ces dépenses étant assuré en recettes par :

- le FCTVA pour 15 000 € article 10222;
- l'encaissement de dépôts de garantie pour 1 300.00 € article 165 ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés pour 252 213.28 € article 1068;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 468 700.86 € chapitre 021;
- les amortissements pour 1 200.00 € article 2805.

En section de fonctionnement

Les crédits ouverts sur l'exercice 2026 s'élèvent à 1 665 500.86 € et retracent les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts est inscrit pour 15000.00 € article 66111 tout comme le virement à la section d'investissement à hauteur de 468 700.86 € chapitre 023.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et sont financées par des ressources raisonnées.

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur, permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- État de la dette au 01/01/2026 :

En euros

Année	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2025	591 560.86	140 644.29	17 447.56	123 196.73	
2026	468 364.13	138 574.36	14 977.01	123 597.35	-2 069.93
2027	344 766.78	73 341.05	12 799.84	60 541.21	-65 233.31
2028	284 225.57	50 865.34	11 114.08	39 751.26	-22 475.71
2029	244 474.31	50 865.34	9 550.41	41 314.93	0.00

- État des produits fiscaux 2026 :

En euros

PREVISIONNEL 2026			
TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS
TFB.	3 347 000	39,18 %	1 311 355
TFNB	35 200	37,10 %	13 059
TH	31 200	10,26 %	3 201
TOTAUX :			1 327 615
Coefficient correcteur			- 482 213
TOTAUX FISCALITÉ À PERCEVOIR			845 402

- État du personnel pourvu par service au 1^{er} Janvier 2026 * :

GRADE	CATEGORIE	ETP Equivalent Temps Plein	EFFECTIF	TEMPS
Service ADMINISTRATIF				
Attaché Principal	A	1	1	35 H 00
Adjoint Administratif Principal 1 ^o Classe	C	1	1	35 H 00
TOTAL :		2	2	
Service MEDIATHEQUE				
Adjoint du patrimoine Principal 2 ^o Classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1 ^o Classe	C	0.33	0.33	11 H 40
TOTAL :		1.33	1.33	
Service TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	2	2	35 H 00
TOTAL :		3	3	
Service ECOLE				
ATSEM Principal 1 ^o Classe	C	0.94	1	33 H 00
ATSEM Principal 2 ^o Classe	C	0.94	1	33 H 00
TOTAL :		1.88	2	
Service PERISCOLAIRE				
Animateur	B	1	1	35 H 00
Adjoint Technique Principal 2 ^o Classe	C	0.94	1	33 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1 ^o Classe	C	0.67	0.67	23 H 20

TOTAL :	2.61	2.67	
TOTAL GENERAL :	10.82	11	

* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

- **État annuel des indemnités perçues par les élus locaux :**

Nouveauté introduite par l'article 93 de la loi « Engagement et Proximité », le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature : « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.*

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. ».

Ainsi, Monsieur le Maire communique aux membres de l'Assemblée l'état annuel des indemnités des élus de Pusey.

Le Conseil Municipal,

A 12 voix Pour

3 Abstentions : 3 (Loïc RACLOT, Rémy DUBOIS, Gaëlle DE JESUS) sur le chapitre 21.

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Budget Communal qui se résume ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001 – solde d'inv. reporté	87 893.08 €	021 – virement	468 700.86 €
16 - Emprunts et dettes	124 900.00 €	10 - Dotations	267 213.28 €
20 – Concessions et droits similaires	0 €	16 – Dépôts et cautionnements reçus	1 300.00 €
21 - Immobilisations corporelles	525 621.06 € Dont 164 320.20 € de Crédits de report	040 - Opérations d'ordre (amortissements)	1 200.00 €
TOTAUX	738 414.14 €	TOTAUX	738 414.14 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Charges générales	383 400.00 €	70 – Produits	19 600.00 €
012 - Charges personnel	607 000.00 €	73 – Impôts et taxes	103 400.00 €
65 - Autres charges	165 200.00 €	731 – Fiscalité locale	786 000.00 €
66 - Charges financières	15 000.00 €	74 – Dotations	101 000.00 €
014 - Atténuations	25 000.00 €	75 – Autres produits	64 900.00 €
023 - Virement	468 700.86 €	013 – Atténuations de charges	35 000.00 €
042 – Opération d'ordre (amortissements)	1 200.00 €	002 – Excédents reportés	555 600.86 €
TOTAUX	1 665 500.86 €	TOTAUX	1 665 500.86 €

- **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter de cette délibération et pour l'exercice en cours, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **HABILITE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

M. Loïc RACLOT souhaite faire 2 remarques :

- les recettes de subventions ne sont pas inscrites au budget ce qui manque de sincérité au niveau du budget dans la mesure où la dépense a été votée même si ces recettes concernent des subventions prévisionnelles.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle n'est pas forcément connue.

Mme Sandra VIENNET lui explique que dans la mesure où elles sont prévisionnelles, elles ne sont pas encore comptables.

M. Loïc RACLOT répond qu'il le signale pour la sincérité du budget. Il ajoute qu'il parle des subventions sûres à avoir comme celle de la voirie (10%) et les amendes de police qu'on est sûr d'avoir.

Mme Sandra VIENNET répond qu'en terme de comptabilité, mettre des subventions prévisionnelles n'est pas obligatoire.

M Loïc RACLOT répond qu'en terme de sincérité de budget ; il faut toujours en mettre un petit peu.

Il poursuit avec le point investissement 21 : si le vote 21 est accordé au maire alors cela signifie que ce dernier aurait tous droits pour signer n'importe quel devis dans la limite des 500 000 euros même si ce n'est pas inscrit dans le tableau. Il préférerait voter en déséquilibre ce qui lui semblerait plus sincère. Il ne manque pas de confiance dans le Maire mais est gêné de voter 350 000 euros sur des projets qu'il ne connaît pas.

M. le Maire explique qu'à chaque projet envisagé, et avant de faire une opération, il sera inscrit en délibération.

M. Loïc RACLOT l'interrompt en disant qu'il connaît le système, c'était comme à la COMCOM et que comme certains projets n'étaient finalement pas réalisés.

M. le Maire lui explique que c'est également une année particulière car en effet tout ce qui est à calibrer l'année d'après doit l'être l'année d'avant.

M. Loïc RACLOT précise qu'il ne veut pas aller contre les projets mais n'étant pas sûr il préfère s'abstenir ainsi que les autres membres de la minorité.

M. Loïc RACLOT a relevé tout ce qui n'était pas pris en compte :

- l'attribution de compensation=taxe professionnelle (montant figé à vie) soit 145 000 euros depuis 2003 alors que 100 000 euros inscrit au budget primitif

- la dotation de solidarité communautaire soit 12 000 euros/an

- la dotation de solidarité rurale soit environ 25000 euros tous les ans

Il préfère voter un budget en déséquilibre avec des recettes qu'il est sûr d'avoir plutôt que de rajouter des lignes de recettes.

Il renouvelle sa remarque sur la location des tuyaux de la commune à la SICAE (241 euros) et aux opérateurs téléphoniques (0.64 euro du mètre linéaire) comme mentionné au point 03.

07. Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la procédure de révision des documents d'urbanisme de la CAV, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 29 janvier 2026 sur l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier a été transmis le 27/02/2026 à la commune de Pusey. Le Conseil Municipal doit maintenant donner son avis sur le projet de révision du PLUi.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel que transmis;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

08. Conventions R.P.I. : Mise à jour. DELIBERATION AJOURNÉE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire explique que ce projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure en raison d'une concertation nécessaire entre les maires du R.P.I.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

09. Cimetière communal : Convention financière avec la Commune de Charmoille. DELIBERATION AJOURNÉE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire explique que ce projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure en raison d'une concertation nécessaire avec le maire de Charmoille.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

10. E-carte avantages jeunes 2026-2027

Rapporteur : Madame Sandra VIENNET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey a mis en place le dispositif de la « Carte Avantages Jeunes » depuis l'année 2017-2018.

La « E-Carte Avantages Jeunes » est destinée aux jeunes de moins de 30 ans.

Trois possibilités sont proposées pour la mise en place :

- Devenir point de vente classique :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 10 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 10 € l'unité selon les critères établis par le CIJ.

- Offrir la « E-Carte Avantages Jeunes » :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 9 € l'unité à la Commune qui les offre aux jeunes selon les critères établis par la Commune.

- Prendre en charge une partie de son prix de vente :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 9 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 8 € maxi l'unité selon les critères établis par Infos Jeunes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Renouvelle la mise en place du dispositif « E-Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2026-2027.
- Décide d'offrir la « E-Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2026-2027
- Définit les critères de délivrance de la « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2026- 2027 comme suit :

- Bénéficiaire : jeune habitant la Commune de Pusey au 01/09/2026 ;
- Jeunes scolarisés du collège à la fin des études supérieures et également aux jeunes en recherche d'emploi jusqu'à 25 ans ;
- L'appréciation de la scolarisation et de l'âge se fera en date du 01/09/2026.

Mme Sandra VIENNET rappelle le nombre de Puséens ayant bénéficié de la carte avantage jeunes pour les années précédentes :

Années	Effectif	Prix de la carte	Distribuée en
2022-2023	94	7 euros	Septembre 2022
2023-2024	74	9 euros	Septembre 2023
2024-2025	85	9 euros	Septembre 2024
2025-2026	77	9 euros	Septembre 2025

11. Cadre de vie : Concours communal de maisons fleuries 2026

Rapporteur : Madame Sandra VIENNET

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2026 de la façon suivante :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur de 50,00 € ;
- la délivrance d'une fleur.

Il convient donc de statuer sur les récompenses à mettre en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de mettre en place un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 50 € à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours communal des maisons fleuries 2026 ;
- **DECIDE** de délivrer une fleur.

La remise des prix aura lieu le samedi 30 mai à la Maison des Associations à 11h00. Les lauréats recevront une invitation dans leur boîte aux lettres.

12. Gratuité scolaire 2026-2027

Rapporteur : Madame Sandra VIENNET

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Pusey participe à la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey scolarisés de la sixième jusqu'à 18 ans.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération.

Monsieur Patrice MANTION ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **RENOUVELLE** la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey pour la rentrée 2026-2027 ;
- **DÉCIDE** de délivrer un bon d'achat par enfant scolarisé de la sixième jusqu'à 18 ans ;
- **FIXE** à 25 € le montant du bon d'achat ;
- **DÉSIGNE** quatre commerçants chez qui les bons d'achat au titre de la gratuité scolaire 2026-2027 seront utilisables :
 - L'Habillement du Professionnel, « Le Rialto », rue des Bains à Vesoul ;
 - Centre E. Leclerc Zone Oasis à Pusey ;
 - Bureau Vallée Zone Oasis à Pusey ;
 - Plein Ciel - Burologia Zone Technologia à Vesoul.

Madame Sandra VIENNET rappelle le nombre de Puséens ayant bénéficié de la gratuité scolaire pour les années passées :

- 2023-2024 : 101 jeunes à 25 euros le bon d'achat,

- 2024-2025 : 104 jeunes à 25 euros le bon d'achat,
- 2025-2026 : 105 jeunes à 25 euros le bon d'achat.

Monsieur le Maire précise qu'il vérifie chaque ticket ou facture avant d'attribuer le dit bon d'achat afin qu'il soit conforme aux produits liés à la scolarisation des jeunes.

13. École de Musique : Bail de location 2026-2027

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Une convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an, à compter du 11 mai 2025 a été signée avec la gérante de l' « École de Musique ».

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an, à compter du 11 mai 2026 avec la gérante de l' « École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 euros (hors charges).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an à compter du 11 mai 2026 avec la gérante de l' « École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 euros (hors charges).

14. Foncier du nouvel aménagement forestier

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le programme d'aménagement forestier 2006-2025 de la forêt communale a été voté par délibération n°101/2005 du 12/12/2005.

Il convient de délibérer pour permettre à la propriété de continuer à être gérée de façon suivie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Demande l'application du régime forestier à la parcelle boisée suivante, appartenant à la commune :

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Application du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
Pusey	AB 11	Bois de Mousse	0	10	40	0	10	40
		Total	0	10	40	0	10	40

- Sollicite l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir le dossier correspondant ;
- Autorise Monsieur le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

15. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal DELIBERATION AJOURNÉE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire explique que ce projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure en raison d'un complément d'informations juridiques qui est attendu pour l'élaboration du règlement intérieur.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

16. Attributions de Subventions 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

- M. Patrice MANTION sort de la salle et ne prend pas part ni au débat ni au vote concernant l'attribution de subvention pour l'Association Détente Pusey ;
- Mme Maryline CHAUDEY sort de la salle et ne prend pas part ni au débat ni au vote concernant l'attribution de subvention pour l'Association Détente Pusey et le Comité des fêtes ;
- M. Jean-François TAUPENOT sort de la salle et ne prend pas part ni au débat ni au vote concernant l'attribution de subvention pour le Comité des Fêtes et le Club des Aînés ;
- Mme Valérie EKOUME sort de la salle et ne prend pas part ni au débat ni au vote concernant l'attribution de subvention pour Val2valprod.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale de 20 000.00 € pour versement de subventions aux associations a été votée par délibération n° 28 du 01/04/2026 et a été inscrite au Budget Primitif 2026 à l'article 65748 et précise qu'une pondération d'un point à la hausse a été revue.

Il convient maintenant de répartir cette somme entre les différentes associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide l'attribution des subventions suivantes en faveur du développement du tissu associatif communal comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2025 pour mémoire	SUBVENTIONS SOLLICITEES EN 2026	SUBVENTIONS PROPOSEES EN 2026	SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2026
Actions en faveur du développement associatif communal				
Assoc. Détente Pusey	2 800.00 €	3 500.00 €	3 500.00 €	3 500.00 €
Club des Aînés	450.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Anciens Combattants	450.00 €	Non précisé (éventuellement 350.00 €)	350.00 €	350.00 €
Pêche Pusey	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Comité des Fêtes	1 200.00 €	1 400.00 €	1400.00 €	1400.00 €
Petites Mains	300.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Les Amis des Arts et des Lettres : 600.00 € en 2024		Pas de demande de subvention pour l'année 2026		
Siana Danse	900.00 €	900.00 €	900.00 €	900.00 €
ACCA	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Associations subventionnées par la C.A.V.				
US PUSEY		1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
CCPVHS	2 000.00 €	2 000.00 €	2000.00 €	2000.00 €
Tour de Haute-Saône		5 000.00 €	5000.00 €	5000.00 €
Actions en faveur de projets culturels				
Val2valprod	2 500.00 €	2 500.00 €	2500.00 €	2500.00 €
Total	11 600.00 €	20 000.00 €	17 650.00 €	17 650.00 €

Mme Gaëlle DE JESUS signale que sur Google Map à la place de la Maison des Associations apparaît Pusey Jazz Fest.

M. Loïc RACLOT poursuit en signalant que la salle polyvalente est également mal renseignée.

17. Questions diverses :

1. Constitution de la Commission de contrôle des listes électorales :

La désignation des membres de la commission de contrôle a été modifiée. Elle ne s'applique plus désormais sur la taille de la commune mais **uniquement sur le nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.**

Il n'y a pas à prendre de délibération pour ces désignations.

Dans les communes comptant plus d'une liste en présence au conseil municipal (art. L.19, V, VI et VIII), la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux : **HORS MAIRE ET ADJOINTS**

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle ;
- Deux autres conseillers municipaux. Si deux listes seulement ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, les deux conseillers municipaux appartiennent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Membres retenus : Rémy DUBOIS, Loïc RACLOT, Maryline CHAUDEY, Jean-François TAUPENOT et Christophe DAMPENON.

2. Courrier de Monsieur Loïc RACLOT : photo + mention « conseillers hors majorité » à modifier sur le site internet de la commune.
M. le Maire précise que la demande « conseillers hors majorité » n'a pas été retenue et restera « conseillers minoritaires ».
3. La commande pour le feu d'artifice du samedi 20 juin 2026 pour un montant de 6300.00 € a été faite (jour de la fête de la musique à Pusey).
4. Une commande de 10 bancs pour un montant de 2971.20 € a été faite.
5. Pas de fermeture de classes pour la rentrée 2026. À voir pour la rentrée 2027.
6. M. le Maire informe des délégations attribuées aux adjoints.
7. Mme Sandra VIENNET prépare activement l'organisation du repas des Aînés du 8 mai et n'a pas réuni la commission par rapport aux délais mais est disposée à le faire si besoin.
8. M. Jean-François TAUPENOT déplore ne pas avoir compris l'ensemble des informations liées au budget.
9. M. Loïc RACLOT demande si l'acquisition d'un rétroprojecteur pourrait être envisagé pour équiper la salle de réunion du Conseil. M le Maire envisage plutôt le coût d'un écran pour deux conseillers pour une meilleure ergonomie.
10. M. Loïc RACLOT interroge pourquoi l'accès au bois a été refusé pour la marche organisée par Charmoille. M le Maire répond que compte tenu de l'effectif de 300

personnes annoncé et la période de reproduction des animaux, la réponse s'imposait.

11. Mme Valérie EKOUME annonce avoir obtenu un nouveau sponsor pour le Pusey Jazz Fest (SICAE) et demande si les cartes d'identité des conseillers municipaux seront à nouveau faites pour ce mandat. M le Maire répond positivement à la demande.
12. M. Aymeric MAIRE signale que le cadenas du portail de la maison inhabitée faisant l'angle entre la rue de Pusy et la rue Courtois a été fracturé.
13. Mme Laurence CURIE, en réponse à la demande de Jean-François TAUPENOT, rappelle avoir pu bénéficier d'une formation au finances publiques lors du précédent mandat, et suggère que la même chose soit mis en place pour les nouveaux conseillers de ce mandat. M le Maire va se renseigner auprès du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heure 35.

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Laurence CURIE